

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Séance du vendredi 20 juin 2014

Le Conseil Municipal Extraordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 20 juin 2014 à 18H00 et sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

Début de la séance à 18H00.

Étaient présents : Mr IPERT André Maire, Mr AMERIO Mario 1er adjoint, Mme FORESTIER Laurence adjointe, Mr OLIVERI Pippo adjoint, Mme GIORDANO Renée adjointe, Mr COTTALORDA Gilbert Conseiller Municipal, Mme VERAN Angèle Conseillère Municipale, Mme GOSSMANN Sylvia Conseillère Municipale, Mme CAUDRON Bernadette Conseillère Municipale, Mr BOUKHADRA Abid Conseiller Municipal, Mme COTTALORDA Gisèle Conseillère Municipale, Mr MINOTTO Jean-Marie Conseiller Municipal, Mme ABIDOS Christelle Conseillère Municipale, Mr BRAUN Michel Conseiller Municipal, Mr REY Joseph Conseiller Municipal, Mme ALLAVENA Marie-Lou Conseillère Municipale, Mr BEGHELLI Jean-Pierre Conseiller Municipal, Mme GASTALDI Danièle Conseillère Municipale.

Était excusé : Mr Michel MASSEGLIA adjoint : il donne procuration à Mr Pippo OLIVERI adjoint.

Secrétaire de séance : Mme Danièle GASTALDI.

Appel des présents

En ouverture, **Monsieur le Maire** remercie les personnes présentes dans le public qui se sont déplacées à cet effet.

Monsieur le Maire présente le Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 26 mai 2014.

A cette occasion, **Monsieur Joseph REY** Conseiller Municipal, demande qu'une rectification soit faite concernant l'Association des Communes Forestière 06.

Il précise, sa nomination en tant que secrétaire trésorier adjoint.

De ce fait, en tant que membre du bureau, il siège à l'Union Régionale PACA, parmi les 4 administrateurs du département.

Le Président et le Président délégué sont titulaires. La secrétaire et lui-même étant suppléants.

Les titulaires ont voix délibératives et les suppléants ont voix consultatives.

Monsieur Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, demande que soit rectifiée une erreur de nomination lors du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2014 relative à la désignation comme délégué syndical à l'A.S.A du Canal de Granile. Il faut lire COTTALORDA Gilbert à la place de COTTALORDA Gisèle.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

Néant

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres le compte-rendu rectifié du Conseil Municipal du 26 mai 2014.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1- Désignation des 5 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants, au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des Sénateurs, le dimanche 28 septembre 2014.

2 listes ont été déposées et proposées au scrutin :

- Liste Ensemble pour Breil, Libre et Piène (complète)
- Liste Breil sur Roya Passionnement (incomplète)

Le vote est sans débat et à bulletin secret, par enveloppe déposée dans l'urne placée devant Monsieur le Maire.

Le bureau électoral est présidé par Monsieur le Maire et 4 membres désignés du Conseil Municipal (les 2 plus âgés et les 2 plus jeunes) : Mr Mario AMERIO, Mme Gisèle COTTALORDA, Mme Laurence FORESTIER et Mme Christelle ABIDOS.

Les Conseillers se déplacent à l'appel de leur nom. Tous ont voté.

C'est **Monsieur Mario AMERIO** 1^{er} adjoint, qui procède au dépouillement en présence du bureau électoral :

15 voix pour la liste Ensemble pour Breil, Libre et Piène

4 voix pour la liste Breil sur Roya Passionnement

En application du calcul à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Sont déclarés élus :

- 4 délégués Titulaires pour la liste Ensemble pour Breil, Libre et Piène
- 1 délégué Titulaire pour la liste Breil sur Roya Passionnement
- 3 délégués suppléants pour la liste Ensemble pour Breil, Libre et Piène

Délégués Titulaires élus: André IPERT
Laurence FORESTIER
Michel MASSEGLIA
Sylvia GOSSMANN
Jean-Pierre BEGHELLI

Délégués Suppléants élus: Mario AMERIO
Angèle VERAN
Pippo OLIVERI

2- Création du poste d'attaché territorial

Monsieur le Maire, fait remarquer aux membres du Conseil que ce poste existait en 2013 (occupé par Mr Didier SILVE) mais qu'il ne figurait plus au tableau des effectifs du Budget Primitif 2014.

Monsieur le Maire, demande la création de ce poste d'attaché territorial et le propose au vote des Conseillers Municipaux.

Contre : 0

Absention : 1

Pour : 18

3- Questions Diverses

3-1-Subvention à la coopérative scolaire de l'école Maternelle pour l'achat de fournitures scolaires – Année scolaire 2014-2015

Mr Pippo OLIVERI adjoint, rend compte du montant attribué, soit 40,00 € par enfant.

3-2-Subventions à la coopérative scolaire de l'école Primaire pour l'achat de fournitures scolaires – Année scolaire 2014-2015

Mr Pippo OLIVERI adjoint, rend compte des montants attribués, soit :

- 40,00 € par enfant à la coopérative scolaire, pour l'achat de fournitures scolaires
- 150,00 € pour la classe de rattrapage scolaire au titre des fournitures scolaires

Monsieur le Maire, soumet les 2 délibérations au vote des membres du Conseil.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents.

3-3-Acquisition d'un local, sis 6 rue du Collet à Breil sur Roya

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, rappelle que ce local, dont l'ancienne municipalité avait accepté la cession, ne présente, en raison de son état de ruine et des frais d'acquisition, aucun intérêt, voire une charge supplémentaire.

En conséquence, elle propose de ne pas l'acquérir.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur la non acquisition de ce bien.

Les membres du Conseil ont voté à **l'Unanimité** sur la non acquisition de ce bien.

•Le bâtiment de l'U.S.B.T.P

Monsieur le Maire, propose d'organiser une réunion de travail le samedi 4 octobre 2014 avec toutes les personnes et organismes concernés ou intéressés par l'aménagement de cet espace, dont le Conseil Général, les élus, les professionnels et les associations.

Monsieur le Maire met à disposition les documents administratifs concernant l'U.S.B.T.P

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, lève la séance à 19H20.



André IPERT

Maire de Breil sur Roya